

Municipalité de Lac-Beauport

Rencontre d'information concernant
les nuisances du chantier Exalt phase 2

Lundi 7 mars 2022



Présentation des intervenants

Les membres du conseil municipal:

- Charles Brochu, maire
- Jacinthe Gagnon, conseillère district 1 et mairesse suppléante
- Dominic Fortin, conseiller district 2
- François Boily, conseiller district 3
- Lucie LaRoche, conseillère district 4
- Marie Gagnon, conseillère district 5
- Lorne Trudel, conseiller district 6



Présentation des intervenants

Les membres du personnel de la Municipalité:

- Yves Gendron, directeur du Service de l'urbanisme et développement durable
- Gustavo Carréno, directeur du Service des travaux publics et infrastructures

Présentation des intervenants

Le surveillant du chantier:

- Philippe Perron, ingénieur ARPO Groupe-conseil

Objectifs de la rencontre

- Écouter la population
- Partager les informations disponibles
- Expliquer les enjeux
- Trouver des solutions durables

Plan de lotissement



Échéancier des travaux

La phase 2 du développement domiciliaire Exalt sera mise en chantier en 3 sous-phases (2A, 2B et 2C).

Sous-phase 2A

Début des travaux : 8 novembre 2021¹

Fin des travaux : au plus tard le 30 juin 2022

¹ Les travaux préparatoires (déboisement, décapage du site et dynamitage) qui ne sont pas assujettis à une demande de certification d'autorisation du MELCC ne pourront débuter avant le 8 novembre 2021.

Échéancier des travaux (suite)

Sous-phase 2B

Début des travaux : 1^{er} mai 2023²

Fin des travaux : au plus tard le 1^{er} décembre 2024

² Chaque phase de travaux devra être réalisée en continu (sans interruption) et dans un délai maximal de 12 mois. Toutefois, pour que les travaux d'une nouvelle sous-phase puissent débuter, les permis de construction pour au moins 60 % des terrains de la sous-phase précédente devront avoir été délivrés.

Échéancier des travaux (suite)

Sous-phase 2C

Début des travaux : 1^{er} mai 2025²

Fin des travaux: au plus tard le 1^{er} décembre 2027

² Chaque phase de travaux devra être réalisée en continu (sans interruption) et dans un délai maximal de 12 mois. Toutefois, pour que les travaux d'une nouvelle sous-phase puissent débuter, les permis de construction pour au moins 60 % des terrains de la sous-phase précédente devront avoir été délivrés.

Interventions réalisées

- Installation d'afficheurs de vitesse sur Mélèzes et Boisé
- Interventions de la SQ pour les arrêts obligatoires
- Signaleur sur place
- Aménagement d'un stationnement hors-chemin
- Limitation de la circulation sur les heures de pointe
- Augmentation de la quantité d'abrasifs sur les chemins

Interventions réalisées (suite)

- Respect des heures de chantier (7h à 19h)
- Mise en ligne des échéanciers des travaux et des données des sismographes
- Demande de réduction d'utilisation du frein-moteur
- Nettoyage des chemins aux abords du chantier

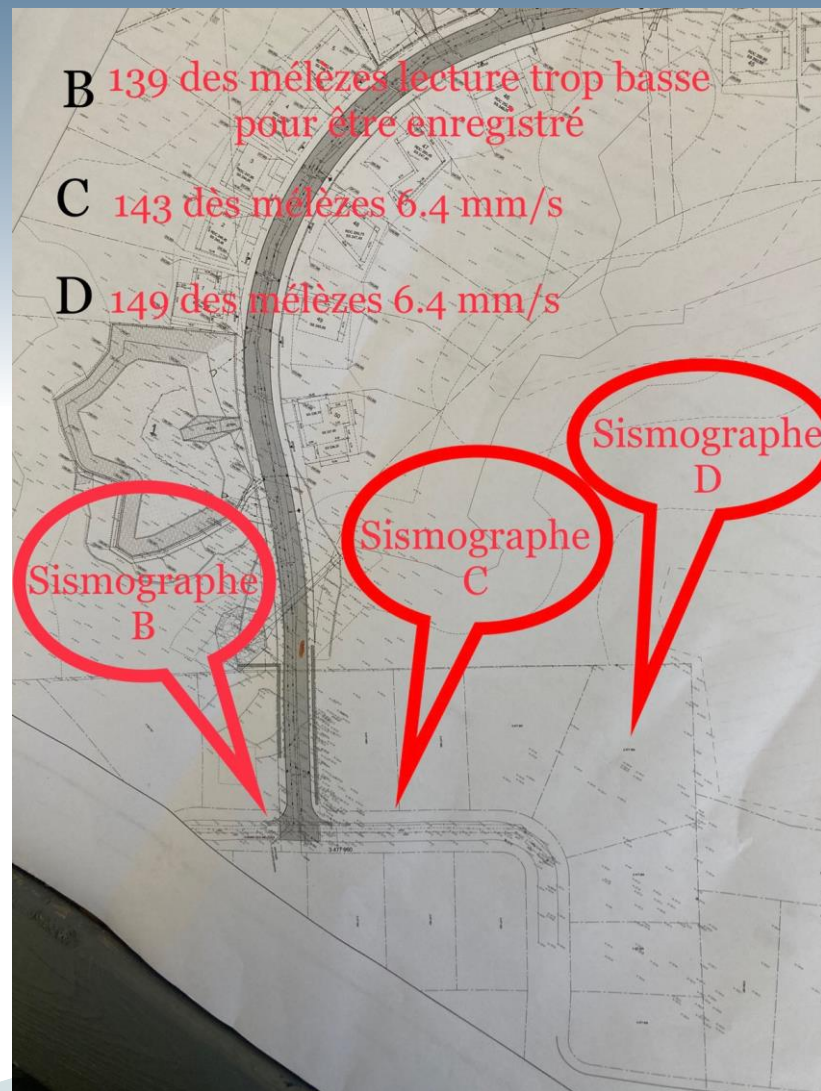
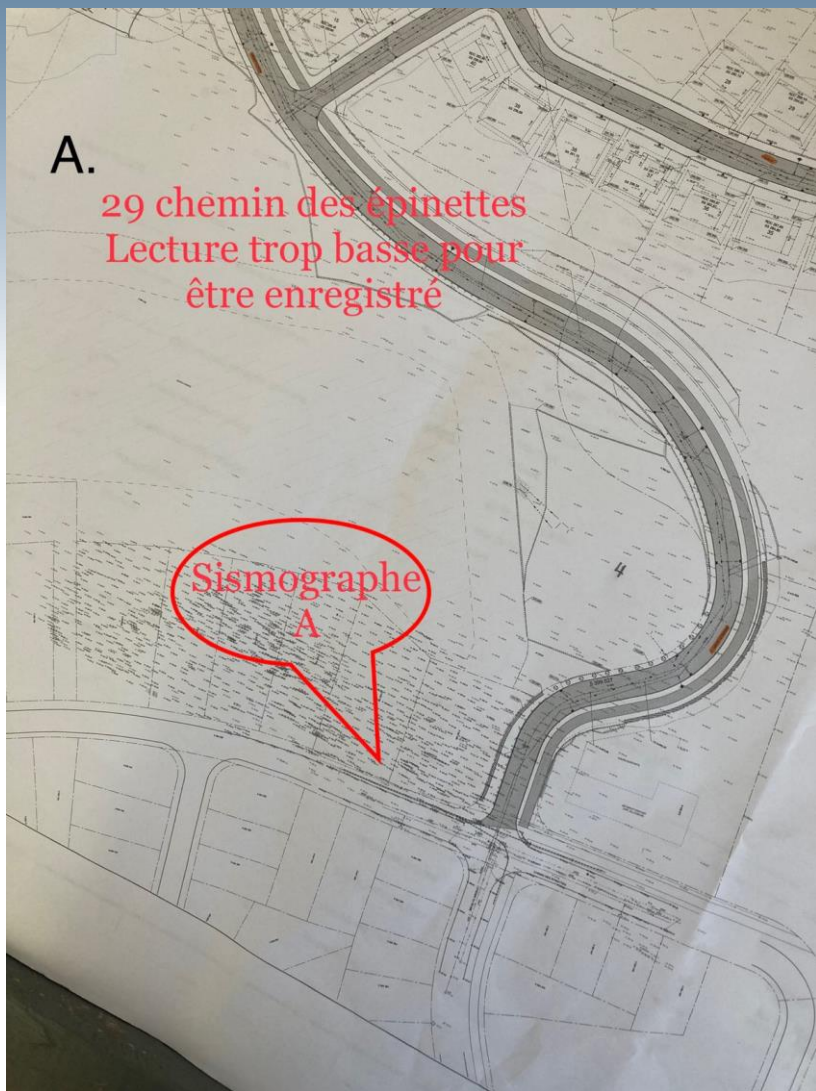
Interventions à venir

- Remise aux citoyens du document explicatif sur le dynamitage
- Explication des données des sismographes

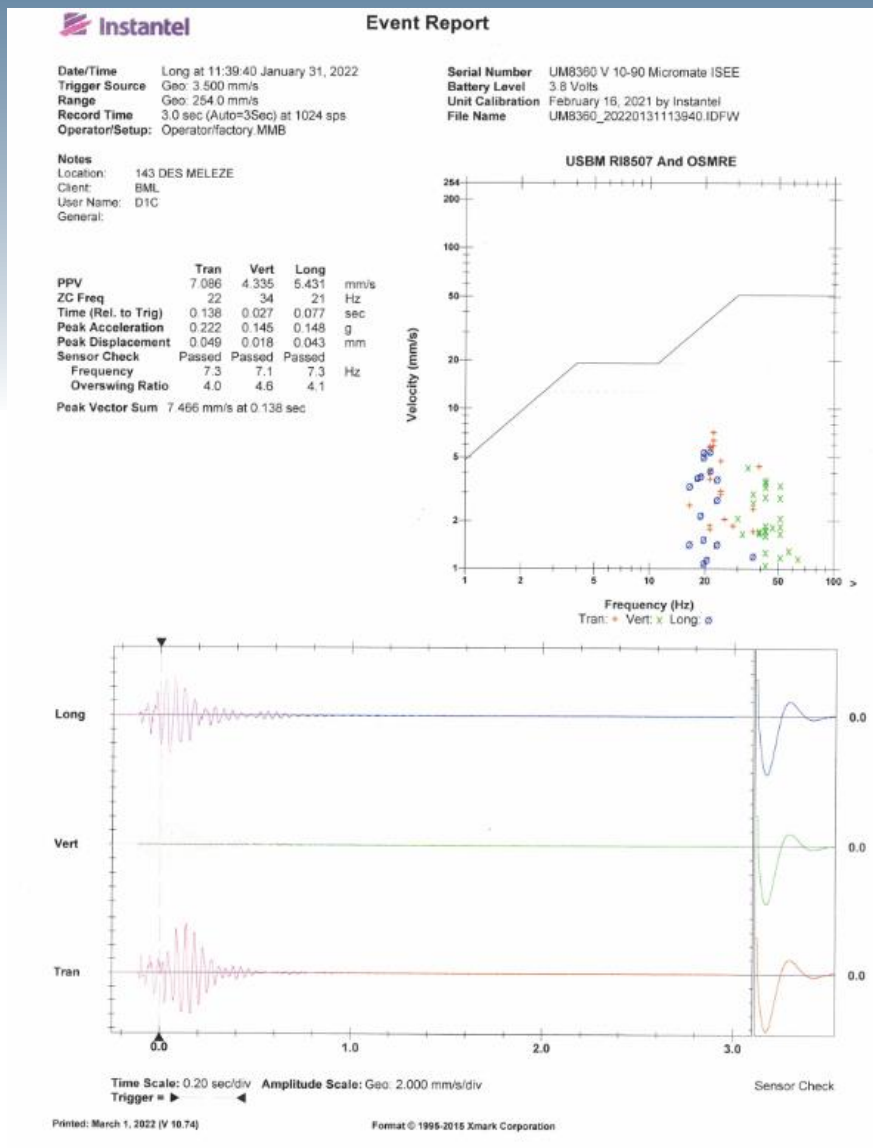
Rencontre d'information sur les nuisances Exalt phase 2 - 7 mars 2022



Sismographes



Rapport du sismographe



Période de questions

- ❖ Aucune file d'attente. Vous devez attendre que la personne déjà au lutrin retourne à sa place avant de vous présenter à votre tour au lutrin.
- ❖ Portez votre masque lors de vos déplacements.
- ❖ Une fois au lutrin, vous nommer et poser votre question.
- ❖ Une seule question est permise par personne. Si le temps le permet, une autre question pourra être posée par une personne qui a déjà eu son temps au lutrin.

**Pour toute question, contactez le
Service des travaux publics et infrastructures
au 418 849-7141, poste 243
ou par courriel à tpublics@lacbeauport.net**

Merci de votre présence !